

**Procès-verbal de l'assemblée générale (Comité de rivière)
de l'asbl Contrat de rivière Dyle-Gette
du vendredi 18 mars 2016 à l'IECBW (Ways/Genappe)**

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Choix des procurations délivrées :

Jean-Pierre Beaumont accepte la procuration de la Commune de Hannut
Michèle Fourny accepte la procuration de la Fédération des pêcheurs des 2 Gette
Monique Milgrom représente par procuration le Groupe Sentiers de Chaumont Gistoux
Guy Houvenaghel représente par procuration La Hulpe Environnement
Bernard Balon représente par procuration la Province de Liège
Monique Milgrom représente par procuration le Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux
Valérie Taviet représente par procuration l'IBW
Frédéric Ninane représente par procuration la Commune de Hélécinne
Bénédicte Maréchal représente par procuration la Commune de Jodoigne
Gilbert Michel accepte la procuration de la commune de Orp-Jauche
Hugo Moreau accepte la procuration de la Commune de La Hulpe
Willy Calleeuw accepte la procuration de Action Environnement Beauvechain
Sven Abras accepte la procuration du SPW-DGARNE-ESO

En conséquence, les 2/3 des membres étaient présents ou représentés.

Le Président Marc Bastin (MB) souhaite la bienvenue aux participants.
Il remercie l'IECBW et Alain Gillis pour leur accueil.

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 04 septembre 2015:

Le projet de PV était joint à l'invitation.

Décision est prise : le PV de l'AG du 04 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Admission-démission de membres :

Jean-Marie Tricot (JMT) informe l'assemblée des différents types de changements opérés parmi les membres de l'asbl depuis la dernière AG :

Changement de représentant :

- Commune de Chastre :
Jean-Marie Thiry est remplacé par Philippe Babouhot
- Commune de Mont-St-Guibert :
Joëlle Ricour est remplacée par Catherine Berael

Démission :

- Les Fédérations des Pêcheurs du bassin de la Dyle et des Deux Gette sont désormais intégrées au sein d'une nouvelle Fédération (cadre décréto) : Messieurs Roberts Rollin et Roland Gaziaux sont donc démissionnaires

Nouveaux membres :

- la Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Dyle-Gette : remplace désormais les deux anciennes fédérations de pêche : la nouvelle fédération sera représentée par Jean-Luc Mottin (effectif).
Monsieur José Barragan est suppléant (à titre d'information).

Décision est prise : les modifications de membres sont approuvées à l'unanimité.

3. Approbation du rapport d'activités 2015 et du programme d'activités 2016

Le rapport d'activités 2015 et le programme d'activités 2016 de la Cellule de coordination étaient joints à l'invitation. On part du principe que les documents sont connus de tous.

JMT présente les grandes lignes du bilan d'activités 2015 au moyen d'un power point (en annexe).

Il souhaite mettre l'accent sur quelques faits majeurs ou représentatifs de l'année écoulée :

- une **opération « points noirs saisonniers »** : pour mettre en évidence les comportements négatifs le long des cours d'eau à l'arrivée de la bonne saison (l'abandon de déchets verts et la pulvérisation d'herbicide) ;
- plusieurs **opérations « rivières propres »** : notamment à l'occasion des JWE + engagement d'une bénévole très dynamique qui nettoie de nombreux cours d'eau depuis le mois de septembre (Ann-Laure Furnelle) ;
- le renforcement de **l'aide aux gestionnaires des cours d'eau** (Communes, Province du BW et SPW) : pour faciliter la résolution de points noirs, la concertation avec les riverains et les communes, la lutte contre les plantes invasives, le recours à de nouvelles techniques de gestion plus intégrées... ;
- la poursuite de la **coordination des chantiers d'éradication des plantes invasives** le long des cours d'eau + une nouveauté : un 1^{er} chantier d'éradication de l'hydrocotyle fausse renoncule ;
- poursuite de **l'aide aux initiatives en matières de protection des zones humides** ;
- **relance de l'appel à projets locaux** : aide financière pour 4 projets + **54 paires de waders** offertes aux communes et associations partenaires ;
- **mise à jour de l'inventaire des points noirs le long des cours d'eau** ;
- une journée d'étude et d'échanges sur **l'actualité et les perspectives en matière d'assainissement des eaux usées en Dyle-Gette** : dont une table-ronde sur les expériences des communes en matière de **raccordement des habitations aux égouts** ;
- trois **rencontres intercommunautaires** entre gestionnaires flamands et wallons du bassin Dyle-Gette ;
- poursuite des réunions des **6 groupes de travail décentralisés du CRDG** ;
- publication d'un feuillet d'information consacré aux **bonnes pratiques en matière de vidange d'étangs** ;
- poursuite de **l'itinérance de l'exposition** du CRDG dans les communes du bassin Dyle-Gette ;
- **mise en place d'un pool de bénévoles** pour l'animation des stands du CRDG + acquisition de **nouveaux supports pédagogiques**

Le CRDG ayant remis un avis dans le cadre de l'enquête publique consacrée au PGDH 2, **JMT** interpelle le représentant du SPW-DESU pour pouvoir bénéficier d'un premier retour de l'administration à propos de l'avis remis. **Sven Abras** répond que l'avis a bien été enregistré : il fera suivre la demande du CRDG auprès de ses collègues.

JMT aborde les points positifs et négatifs (voir § 14 et 15 du rapport d'activités) :

- plusieurs nouveaux recrutements, bénévoles ou stagiaires sont venus **en appui à la Cellule de coordination**, à durée déterminée ou pour des missions ponctuelles
- nous continuons à déplorer le fait que plusieurs **panneaux didactiques** mis à la disposition de partenaires communaux depuis longtemps n'aient pas encore été placés
- les chantiers de **travaux du SPW-DCENN** qui s'inscrivent spécifiquement dans le cadre de collaboration avec le CRDG rencontrent des retards dans leur réalisation effective, du fait d'incertitudes budgétaires récurrentes

Le Président donne la parole à la salle.

Jacques Stenuit demande comment est traitée la présence du castor dans le bassin Dyle-Gette.

Jean-Luc Biermeiz répond que, pour le SPW-DCENN, les demandes des riverains concernent surtout la protection des arbres aux abords des cours d'eau de 1^{ère} cat (ex : à Walibi, il a conseillé au propriétaire de placer des treillis protecteur sur les arbres). Pour la Province du BW (2^{ème} cat),

Jocelyne de Kerckhove répond que plusieurs concertations avec les riverains ont déjà eu lieu

(surtout en présence de barrages) : elle privilégie la recherche de solutions basées sur le consensus (= protection du castor + réduction des éventuels risques de dommages liés à sa présence). Ses services sollicitent systématiquement l'avis du SPW-DNF. Mais à Corroy-le-Grand, la Province va devoir introduire une demande (dérogatoire) de pouvoir retirer un barrage de castor, car des travaux au cours d'eau (le Train) doivent être entrepris juste à hauteur du barrage incriminé. Par la suite, le castor devrait reconstruire un barrage.

Concernant les travaux « CRDG » du SPW-DCENN, **JMT** informe que certains dossiers ont pu être débloqués courant 2015, mais il conviendrait de trouver une procédure garantissant une solution plus durable pour le suivi administratif et financier des dossiers « CRDG ». **Jean-Luc Biermez** (SPW-DCENN) préconise la constitution d'un cahier des charges annuel qui concernerait spécifiquement les projets « CRDG » du SPW-DCENN.

JMT présente brièvement les grandes lignes du programme d'activités 2016 de la Cellule de coordination :

- **activités récurrentes** : aide-service aux partenaires, Lettre d'info, communication presse, réunions thématiques (thèmes à fixer)...
- activités entamées en 2015 et à **finaliser en 2016** :
 - o revisite du **site internet du CRDG**
 - o programmation des **JWE pour les écoles** (1.800 élèves inscrits !)
 - o **circulation accrue de l'exposition et des animations** grâce au nouveau pool d'animateurs bénévoles
 - o approbation de **l'inventaire des points noirs**
 - o exploitation des données **d'analyses de la qualité des cours d'eau**
 - o diffusion du code de bonnes pratiques pour les **propriétaires d'étangs**
 - o diffusion de l'inventaire des **zones humides en Dyle-Gette**
 - o poursuite du projet de **signalétique des cours d'eau** le long des itinéraires de promenades
 - o adoption du **PA 2017-2019 du CRDG**
 - o participation aux **rencontres intercommunales Dyle-Gette**

Le Président remercie toute l'équipe de la Cellule de coordination pour ce bilan 2015 et ce programme 2016.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Décision est prise : le bilan d'activités 2015 et le programme d'activités 2016 sont approuvés à l'unanimité.

4. Approbation des comptes de résultats 2015 et du budget 2016:

Les comptes 2015 et le budget 2016 étaient joints à l'invitation, accompagnés de commentaires explicatifs. On part du principe que les documents sont connus de tous. Les comptes traduisent en dépenses et recettes les activités 2015. Le budget traduit en dépenses et recettes les activités 2016.

JMT fait remarquer que l'estimation budgétaire 2015 était correcte, car les résultats finaux y correspondent. Il rappelle qu'un montant de 7.396 euros inscrit au budget 2015 était à affecter en cours d'exercice : il a été affecté à la lutte contre les plantes invasives, ce qui explique la différence entre les montants budgétés (46.420 euros) et réalisés (54.681 euros) pour ce poste. Pour le budget 2016 de ce poste « invasives », le CA propose de reproduire le montant initial du budget 2015 (47.000 euros), tout en précisant que les chantiers « invasives » ne devraient pas s'en trouver déforçés par rapport à 2015.

JMT fait remarquer que le budget 2016 présente un solde positif de 2.367 euros qu'il conviendra d'affecter en cours d'exercice.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Décision est prise : les comptes 2015 et le budget 2016 sont approuvés à l'unanimité.

5. Décharge aux administrateurs

Le Président demande à l'assemblée de donner la décharge aux administrateurs.

Décision est prise : décharge est donnée aux administrateurs à l'unanimité.

6. Renouvellement du CA du CRDG : procédure

Le Président informe l'assemblée que le CA sera renouvelé à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

JMT rappelle que le CA est constitué de maximum 15 postes et qu'un équilibre de postes entre les 3 groupes qui constituent l'AG (administration wallonne + assimilé ; provinces et communes ; acteurs locaux) est requis au sein du CA (= 3 fois 5 postes max à pourvoir).

Willy Calleeuw propose de joindre un formulaire de candidature au CA en même temps que l'invitation à la prochaine AG.

JMT suggère que, en cas de candidatures plus nombreuses que le nombre de postes à pourvoir, le groupe de l'AG éventuellement concerné puisse se concerter lors de la prochaine AG pour proposer ses candidats préférentiels (cette méthode a été appliquée lors du précédent renouvellement du CA).

Bénédicte Maréchal demande de rappeler la composition des 3 groupes lors du courrier d'invitation.

Le Président insiste : les candidatures introduites doivent correspondre à des personnes motivées et qui viendront formellement aux réunions du CA (le CA se réunit en moyenne 4 fois par an).

Décision est prise : la procédure proposée pour le renouvellement du CA est adoptée à l'unanimité.

7. Inventaire des points noirs : présentation et approbation

Le Président introduit le sujet : l'approbation de l'inventaire par les partenaires du CRDG n'est qu'une 1^{ère} étape, car l'essentiel est bien d'enclencher une dynamique visant la résolution et la prévention des points noirs. Cette dynamique passera par la poursuite des infractions.

C'est pour cette raison que l'inventaire des points noirs des deux contrats de rivière du Brabant wallon (CRDG et CR Senne) figurera à l'OJ de la prochaine réunion « 27+1 » qui rassemble les 27 Bourgmestres du BW et la Province du BW sur des thématiques qui appellent des coordinations entre ces deux niveaux de pouvoir. Il convient de s'accorder tous ensemble sur les procédures à appliquer en matière de suivi des points noirs et de répression des situations infractionnelles.

Le Président cède la parole à **Jérémie Guyon** qui présente les principaux résultats de l'inventaire :

- l'inventaire précédent datait de 2001 (avec des mises à jour partielles en 2005-2006 et 2011-2013)
- cette fois-ci, l'intégralité du réseau hydrographique a été parcouru par la même personne (Jérémie) : 630 km, l'essentiel des prospections en 2015 (+ 2014 et janvier 2016)
- les 60km restants seront parcourus ultérieurement
- le recours à une tablette d'encodage et de photographies « *in situ* » constitue une avancée considérable par rapport aux inventaires précédents : notamment en ce qui concerne la localisation précise de chaque PN (GPS intégré)
- statistiques de résultats :
 - o 3.600 points noirs (PN)(sans compter les plantes invasives)
 - o 55% des PN sont des rejets d'eaux usées dans le cours d'eau
 - o 96 % des rejets d'eaux usées sont d'origine domestique (4% d'origine agricole)
 - o 80% des rejets d'origine domestique sont des rejets en provenance d'habitations individuelles riveraines du cours d'eau (20% en provenance d'égouts collectifs)
 - o 30% des PN sont des dépôts de déchets le long du cours d'eau
 - o 95% des érosions de berge dommageables sont d'origine agricole (accès du bétail au cours d'eau) (5% d'origine naturelle : dynamique du cours d'eau)

- les communes et les gestionnaires des cours d'eau ont reçu un code d'accès, de même que les autres membres du CRDG (voir documents préparatoires fournis en annexe à l'invitation de l'AG du 18 mars)

Le Président lance la discussion avec la salle.

Il est suggéré d'inviter les agents constatateurs à accompagner Jérémie sur le terrain lors des prochaines prospections.

Vu l'importance de ce type de points noirs, il est indispensable de focaliser nos efforts sur la résolution des points noirs « rejets ». Sur ce plan, **Isabelle Massart** confirme que l'IBW a l'intention de développer un service aux communes du BW, apparenté à celui offert par l'IPALLE (voir l'intervention de José Grimmonpré lors de la journée « assainissement » du 10 décembre). Par convention passée entre l'IBW et les communes, ces dernières pourraient notamment donner pouvoir à de nouveaux agents de l'IBW pour assurer un contrôle des raccordements individuels. **Alain Gillis** ajoute que le projet de « passeport eau » avance bien : tout propriétaire d'une ancienne habitation concernée par une transaction immobilière devra produire un certificat de conformité en matière de gestion de ses eaux usées. Notamment, l'ouverture d'un nouveau compteur d'eau ne pourra être effectuée que sur base de l'obtention de ce certificat.

Michèle Fourny soulève la question de la diffusion de l'inventaire des points noirs auprès du grand public : n'y-a-t-il pas là des risques en matière de droit de la vie privée ? **JMT** répond qu'il est prévu de mettre l'inventaire en ligne, sur le site internet du CRDG, comme pour le précédent inventaire. Pourquoi pas demander aussi aux communes de mettre l'inventaire en ligne sur leurs propres sites ? **Sven Abras** met en garde les partenaires sur le respect des droits privés (traversées de propriétés privées, photos « compromettantes »...) : éviter de rendre cet inventaire public à tout le monde, svp. **Le Président** convient que l'inventaire doit avant tout rester un outil de travail : sa diffusion doit donc être limitée. **Jérémy** répond que l'information diffusée pourra prendre la forme de vues d'ensemble (cartes) à l'échelle du bassin versant ou à l'échelle de la commune, sans zoom ni questionnement possible pour chaque point noir.

Jérémy Guyon signale que seulement 6 communes (sur les 23) ont demandé à pouvoir bénéficier d'une rencontre avec lui pour passer en revue l'inventaire des points noirs sur leur territoire et aborder des pistes de solutions pour résoudre ces points noirs : c'est trop peu. Ces rencontres avec les Echevins et les agents communaux concernés se sont avérées très concrètes et très utiles à chacun. **Jérémy** espère donc recevoir d'autres invitations dans les prochaines semaines.

Pierre Lavendy informe l'assemblée que la Ville de Wavre a diffusé un feuillet d'info à l'occasion des JWE, qui présente les procédures à suivre par les particuliers pour réaliser leur raccordement à l'égout.

Bénédicte Maréchal signale que la Ville de Jodoigne établit un programme informatique pour insérer les points noirs du CRDG dans le parcellaire cadastral de son territoire et ainsi plus facilement identifier les habitants concernés.

Frédéric Ninane insiste pour que les partenaires signalent régulièrement à la Cellule de coordination les points noirs qui seront résolus via leurs interventions respectives, car l'inventaire est disponible « en lecture seule » : il n'y a que Jérémie qui peut effectuer les mises à jour informatiques de l'inventaire.

Hugo Moreau demande pourquoi les plantes invasives ne figurent pas dans l'inventaire. **Jérémy Guyon** répond que c'est pour ne pas surcharger les cartes (certains tronçons de cours d'eau étant contaminés sur toute leur longueur). Par ailleurs, les prospections de terrain se font en hiver pour ce qui est des points noirs et en été pour ce qui est des plantes invasives.

Jérémy fournira aux partenaires un lien d'accès pour pouvoir consulter les cartes d'inventaires des balsamines, berces du Caucase et autres hydrocotyles fausses renoncule.

Sylvie Van den Eynde demande que soient uniformisés l'inventaire du CRDG et l'inventaire de la Province du BW (cfr visites annuelles des cours d'eau), car les communes ont parfois des difficultés à s'y retrouver. **Jocelyne de Kerckhove** répond que les deux inventaires sont complémentaires et que

ce travail d'homogénéisation est en cours. A tout le moins, la province du BW intègre le suivi des points noirs du CRDG lors de ses visites annuelles aux cours d'eau en compagnie des communes.

Le Président se félicite des différentes initiatives qui sont communiquées aujourd'hui par les partenaires à propos des suites à donner à l'inventaire des points noirs. Pour préparer au mieux la réunion « 27+1 », **le Président** demande à la Cellule de coordination d'envoyer un mail aux membres du CRDG afin qu'ils communiquent toute autre initiative susceptible d'intérêt à relayer lors de la rencontre avec les Bourgmestres du BW.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver l'inventaire des points noirs du CRDG, sous réserve d'approbation par l'ensemble des collèges communaux (ndlr : la ½ des communes n'ont pas encore communiqué au CRDG l'approbation de leur collège communal).

Décision est prise : l'inventaire des points noirs du CRDG est adopté à l'unanimité, sous réserve de l'approbation des communes qui n'ont pas encore communiqué leur approbation préalable par le collège communal.

8. Programme d'actions 2017-2019 : état d'avancement

La liste des thématiques récurrentes et nouvelles à intégrer dans le PA 2017-2019 était jointe à l'invitation. On part du principe que le document est connu de tous.

Jean-Marie Tricot présente les grandes lignes de l'état d'avancement de l'élaboration du PA 2017-2019 au moyen d'un power point (en annexe):

- *cohérence et lisibilité du PA* :
 - o thèmes récurrents/nouveaux (fournis par le coordinateur : **en mars 2016**)
 - o actions en rapport avec chaque thème (fournies par le coordinateur : **pour fin avril 2016**)
 - o engagements concrets en rapport avec chaque action (fournis par chaque partenaire + adoptés en interne dans leurs structures décisionnelles respectives : **pour fin septembre 2016 au plus tard**)
 - o adoption du PA 2017-2019 : lors de **l'AG du 6 octobre 2016**
- *consultation préalable des partenaires* : **de septembre 2015 à avril 2016**
- *liste des thèmes récurrents* (= traités par le CRDG depuis 2008) : voir power point et document plus complet adhoc
- *liste des thèmes nouveaux/approches nouvelles* : idem

JMT insiste : durant toute l'élaboration du PA, **la Cellule de coordination se tient à la disposition de tous les partenaires**, mais sur demande de ceux-ci.

JMT souhaite recueillir l'avis de l'assemblée à propos d'actions qui pourraient être coordonnées vis-à-vis de 3 thématiques nouvelles : les pollutions accidentelles, la communication vers les riverains des cours d'eau et les rejets toxiques dans les avaloirs/wc.

- **réactivité du partenariat du CRDG lors de pollutions accidentelles** :
 - o comment améliorer la réactivité sur le terrain (communication entre les partenaires, pose de barrage filtrants, recherche de la source de pollution, suivi infractionnel...)
 - o fournir aux partenaires un seul numéro d'urgence unique à joindre
 - o le Service SOS Pollutions ne se déplace pas pour des pollutions « légères » : c'est aux partenaires locaux à intervenir en conséquence
 - o des procédures sont en place pour procéder aux échantillonnages (des personnes sont assermentées pour cela)...
 - o aller rencontrer le département de la Police et des Contrôles du SPW
 - o organiser sur ce sujet la prochaine réunion thématique pour les communes (échange d'expériences en matière de réactivité et de suivi des pollutions accidentelles)
- **communication vers les riverains** :
 - o quels messages (positifs et négatifs) à leur délivrer ?

- lister d'abord les messages que chaque partenaire souhaite adresser aux riverains (en fonction de leurs missions, compétences et sensibilités respectives)
- quels supports de communication (cfr notamment la brochure éditée par la Provincie Vlaams-Brabant)
- mettre en place un Groupe de travail « riverains » au sein du CRDG
- **campagne « non aux rejets toxiques dans les avaloirs et les wc » :**
 - apposer un pictogramme sur les avaloirs dans les agglomérations
 - diffuser des auto-collants à apposer sur les lunettes des WC
 - s'inspirer des pictogrammes « crottes de chiens » en rue
 - s'inspirer de la campagne « « eau secours ! » de la SPGE il y a 10 ans
 - tester d'abord la faisabilité à l'échelle d'une commune
 - accompagner l'opération d'autres supports de communication pour expliquer son objet (site internet, affiches, articles dans bulletins communaux, presse...)
 - PhyteauWal va rééditer un nouveau folder d'information « pesticides », qui pourrait servir de référence pour ce projet du CRDG

9. Date de la prochaine assemblée générale

JMT informe que le CA propose de réunir la prochaine AG le 13 octobre : il s'agira, cette fois-ci, d'un jeudi (pour changer nos habitudes).

Alain Gillis signale que les Assises de l'Eau sont programmées à cette date-là.

La date du jeudi 6 octobre est alors proposée.

L'AG aura, cette fois-ci, lieu dans le bassin de la Gette (lieu à fixer).

Les principaux points à l'OJ seront l'adoption du PA 2017-2019 du CRDG et le renouvellement du CA du CRDG.

Décision est prise : la date de la **prochaine assemblée générale** du CRDG est fixée au Jeudi 6 octobre 2016 à 14h.

(ndlr : merci d'inscrire d'ores et déjà cette date du 6 octobre (14h) à vos agendas, car le quorum de présence de 2/3 sera requis !!!)

Le Président remercie tous les participants de la réunion et invite ceux-ci à assister au volet « information/débat » de l'AG : « *l'IECBW et la protection des eaux souterraines* ».

Il remercie **Alain Gillis**, Directeur général de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon, d'avoir accepté de faire une présentation des activités de l'IECBW en rapport avec la protection des ressources en eau de distribution (voir résumé de l'exposé et des questions/réponses en annexe).